

Monsieur le Président, Madame et Monsieur les membres de la commission d'enquête,

Le CNB n'est pas contre les énergies renouvelables et n'a pas d'avis sur le projet soumis à l'enquête publique.

Le CNB travaille régulièrement en partenariat avec divers organismes gouvernementaux et non gouvernementaux tels que : ONF, ONCFS, INRA, CNRS, OMPO (Oiseaux Migrateurs du Paléarctique Occidental, pour la conservation et l'étude des oiseaux et leurs habitats, sur l'ensemble de leur aire géographique vitale) etc...

Plus ancienne association spécialisée pour cette espèce, sa compétence et son expertise sont internationalement reconnues.

L'étude d'impact présentée pour ce projet est **incomplète**.

En effet, cette dernière ne mentionne pas l'espèce suivante dans l'inventaire des espèces fréquentant le site d'implantation, à savoir :

La bécasse des bois (*Scolopax rusticola* L.)

Cette espèce très populaire est pourtant largement présente sur le territoire concerné.

La délégation locale du CNB, les fédérations de chasseurs de la Haute-Vienne et de la Vienne n'ont pas été sollicitées afin de produire leurs connaissances et données scientifiques se rapportant à cette espèce. Une enquête de terrain auprès des résidents du territoire, aurait également permis de connaître la présence de cet oiseau sur la zone.

Son statut juridique est le suivant:

- Directive «Oiseaux» 79/409 CEE: annexe II/1 et III/2;
- Convention de Berne: annexe III;
- Convention de Bonn: annexe II;
- Classé depuis les années 1990 SPEC cat 3;
- Inscrit sur la liste rouge de l'UICN le 3 décembre 2008, cependant elle est sortie du plan de gestion en 2013.

Afin de mesurer l'**impact réel** du parc éolien sur cette espèce, le CNB demande de mettre en place **un protocole de suivi**.

La présence régulière de membres du CNB sur ce territoire permet d'appréhender au mieux le déroulement, les conditions et les modalités de la migration, d'hivernage et de nidification de cette espèce sur le site.

Depuis plus de 20 ans et tous les ans, les membres de notre pôle scientifique réalisent des observations⁽¹⁾ durant la période allant d'octobre à février. Ces dernières permettent de confirmer que les données de l'étude ci-jointe sont toujours d'actualité.

La présence de cette espèce sur ce territoire est sensiblement identique à celle occupant les monts de Blond. Pour ce secteur, à l'occasion d'un projet éolien précédent, nous avons produit l'étude suivante (en pièce jointe) à savoir :

Monts de Blond

Saisons	Mois	ICA	Saisons	Mois	ICA	Saisons	Mois	ICA	Saisons	Mois	ICA*
2013/14			2012/13			2011/12			2010/11		
	Octobre	PC		Octobre	PC		Octobre	7		Octobre	PC
	Novembre	4,67		Novembre	2,84		Novembre	3,13		Novembre	4
	Décembre	6,46		Décembre	3,08		Décembre	4,38		Décembre	PC
	Janvier	4,57		Janvier	3,76		Janvier	2,64		Janvier	2,26
	Février	5,48		Février	5,83		Février	PC		Février	1,8

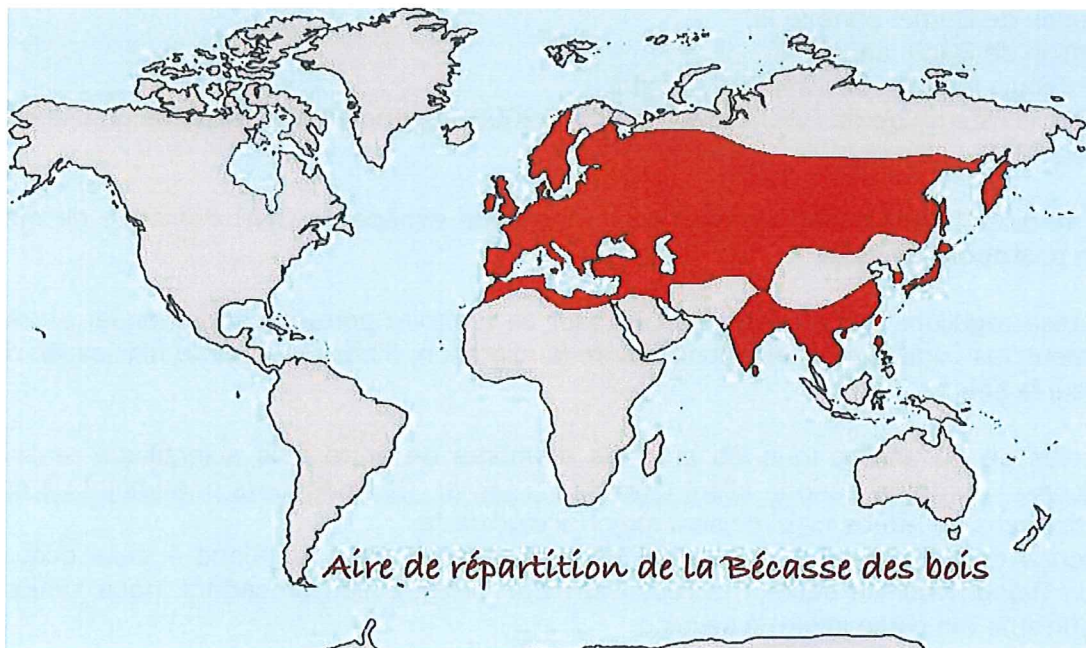
PC: pas de comptage

*ICA: Indice Cynégétique d'Abondance = *nombre moyen de bécasses différentes vues le même jour, pour un comptage de durée fixé à 3,5 heures. (Nb oiseaux x 3.5)/temps de comptage.*

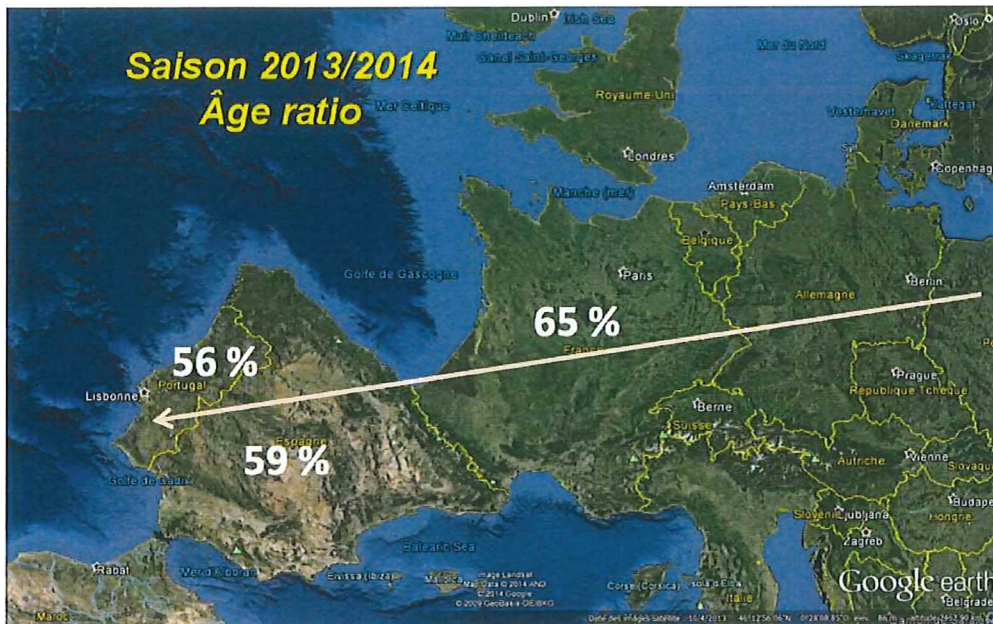
(1) Synthèse transmise tous les ans à l'ONCFS et à la FNC.

L'aire de répartition de cette espèce et son axe migratoire franco-ibérique mettent en évidence l'importance des sites du nord de la Haute-Vienne. Par ailleurs, les dernières analyses d'âge-ratio montrent la prédominance des juvéniles (65%) sur cette zone (voir cartes ci-après).

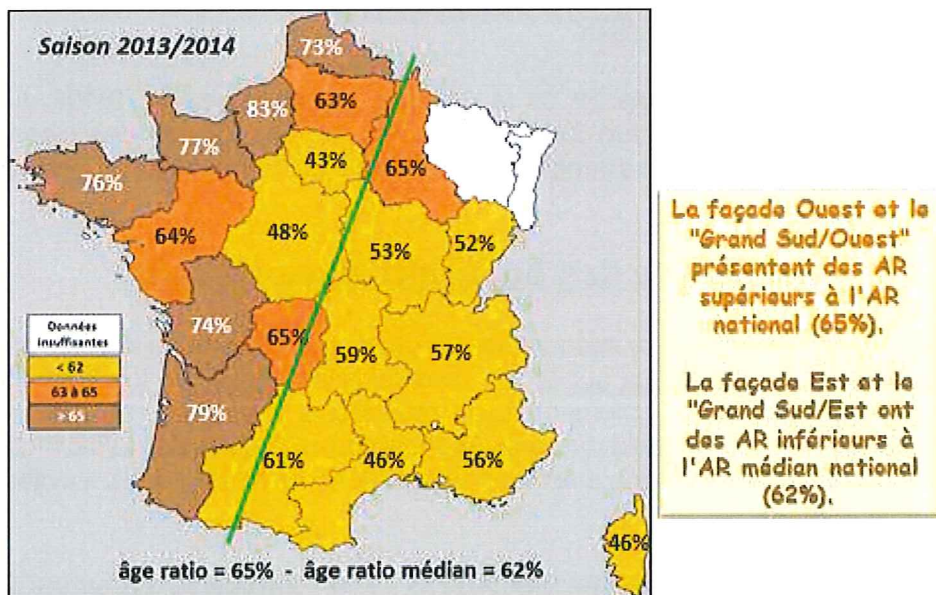
La bécasse des bois est une espèce dont l'aire d'extension est considérable. Elle est présente dans toutes les régions tempérées, de l'Europe à l'Asie.



Population de l'axe Franco-Ibérique



Âge ratio des RÉGIONS 2013/2014



La bécasse des bois est, dans sa grande majorité, une espèce migratrice.

Elle occupe deux logis: un pour l'hiver et l'autre pour l'été.

Les voyages aller et retour sont ponctués par des haltes migratoires. Le déclenchement est provoqué par :

- des facteurs génétiques fins,
- la durée du jour et de la nuit (photopériodisme),

- les variations climatiques,
- les ressources alimentaires.

La migration d'automne aller ou « descente » commence fin septembre début octobre.

Le voyage est ponctué de haltes migratoires plus ou moins longues au cours desquelles l'oiseau se repose et s'alimente.

Le déplacement s'effectue de nuit, par petits groupes, puis dispersion à l'aube des oiseaux qui composent ces groupes.

Suivant les étapes et les conditions météorologiques, les vols de déplacements peuvent se positionner de quelques dizaines à plusieurs centaines de mètres de hauteur par nuit.

La vitesse approximative du vol est de 50 à 80 km/h.

La communauté scientifique semble d'accord pour admettre que la bécasse des bois, durant le vol, est en mesure d'éviter des obstacles fixes, même de grandes dimensions, « en provenance du sol ».

Toutefois, des interrogations et des incertitudes les plus larges s'imposent quand il s'agit d'obstacles en mouvement et en configuration « descendante à partir du ciel ».

La bécasse des bois reste un oiseau très discret en zone d'hivernage, d'où la nécessité de solliciter les **organisations spécialisées**.

Le jour elle vit cachée sous les couverts boisés et ne sort que la nuit pour se rendre dans les milieux ouverts, et plus particulièrement dans les prairies naturelles, champs et zones humides où elle trouve en abondance les proies pour satisfaire ses besoins alimentaires.

Les zones de reproductions en France sont essentiellement: Alpes, Jura, Massif Central dont le Limousin, Pyrénées, ainsi que les grands massifs forestiers de l'Est de la France.

Afin d'avoir le recul nécessaire et des informations exploitables, les suivis ornithologiques permettant de mesurer les impacts de la mise en service d'un parc éolien doivent s'étaler dans le temps.

Compte-tenu des importantes variations météorologiques régulièrement constatées ces dernières années, nous pensons qu'ils doivent avoir lieu pendant 10 années minimum.

Une étude du phénomène de la migration sur le site est nécessaire si l'on veut mesurer les impacts de l'implantation d'un parc éolien.

En application notamment de l'article 1^{er} de la directive européenne, n° 79/409 du 2 avril 1979 devenue n° 2009/147 du 30 novembre 2009, concernant la conservation des oiseaux sauvages, **toutes les espèces vivant à l'état sauvage sur le territoire européen bénéficient de mesures de protection.**

La bécasse des bois entre dans ce cadre

Le régime des ICPE soumises à autorisation prévoit que l'étude d'impact doit inventorier précisément les espèces rencontrées sur le site d'implantation ainsi que les impacts générés sur ces espèces. Ce régime prévoit également qu'au moins une fois, au cours des trois premières années de fonctionnement de l'installation, puis une fois tous les dix ans, l'exploitant met en place un suivi environnemental permettant d'estimer notamment la mortalité de l'avifaune due à la présence des aérogénérateurs.

L'étude d'impact méconnaît la bécasse des bois et aucun suivi environnemental dédié n'est envisagé.

En application notamment des articles L. 411-1 et R. 411-1 à R. 411-5 du code de l'environnement et des arrêtés interministériels, **le CNB demande à la commission d'enquête de :**

- Prendre en compte les données présentées dans le document joint **afin de caractériser l'état initial actuel** de cette espèce ;
- Interroger le porteur de projet sur le **protocole de suivi dédié à l'espèce**, qui sera effectivement mis en place et de le porter à la connaissance du CNB;
- Prévoir l'extension du suivi environnemental (cf. ci-dessus) aux modifications de

l'hivernage et de la nidification.

En vous remerciant par avance de l'intérêt qui vous voudrez bien réserver à notre contribution,

Bien cordialement,

Le secrétaire national du CNB,
Membre de la commission scientifique du CNB,
Jean Pierre LEPETIT.

Copies : - B. MEUNIER *président national du CNB,*
 - P. CHANTRON *délégué départemental Haute-Vienne du CNB,*

PJ : Etude des monts de Blond



Club National des Bécassiers

Association agréée au titre de la protection de la nature
(article 40 de la loi du 10 juillet 1976)

PROJET EOLIEN DES MONTS DE BLOND EN HAUTE-VIENNE

COMPLEMENT D'ETUDE AVIFAUNISTIQUE

Migration, Hivernage, Nidification, Impacts

SOMMAIRE

Avant propos et présentation du CNB

Préambule

1- Objet de la présente étude

2 - Migration

2.1 - Protocole de l'étude

2.2 - Résultats et analyses

3 - Une espèce hivernante

4 - Une espèce nicheuse

5 - Evaluation des risques

6 - Proposition de protocoles de suivi

7 - Conclusion et demandes du CNB

Bibliographie

AVANT PROPOS ET PRESENTATION DU CLUB NATIONAL DES BÉCASSIERS (CNB)

Le CNB n'est pas contre les énergies renouvelables et n'a pas d'avis sur le projet soumis à l'enquête publique.

Le CNB est une association agréée au titre de la protection de la nature (article 40 de la loi du 10 juillet 1976).

Le CNB travaille régulièrement en partenariat avec divers organismes gouvernementaux et non gouvernementaux tels que: ONF, ONCFS, INRA, CNRS, OMPO (Oiseaux Migrateurs du Paléarctique Occidental, pour la conservation et l'étude des oiseaux migrateurs du Paléarctique et de leurs habitats, sur l'ensemble de leur aire géographique vitale).

PREAMBULE

L'étude d'impact figurant au dossier de demande d'autorisation d'exploiter un parc éolien sur les communes de Bellac et Blond est **incomplète**.

En effet, cette dernière, ainsi que l'étude de l'avifaune, ne mentionne pas l'espèce suivante dans l'inventaire des espèces rencontrées sur le site d'implantation, à savoir;

La bécasse des bois (*Scolopax rusticola L.*)

Cette espèce est pourtant largement présente sur le massif concerné.

Son statut juridique est le suivant:

- Directive «Oiseaux» 79/409 CEE: annexe II/1 et III/2;
- Convention de Berne: annexe III;
- Convention de Bonn: annexe II;
- Classé depuis les années 1990 SPEC cat 3;
- Inscrit sur la liste rouge de l'UICN le 3 décembre 2008, cependant elle est sortie du plan de gestion en 2013.

1- Objet de la présente étude

La présente étude simplifiée a pour but de compléter les documents déjà livrés.

L'objectif étant de produire les éléments suivants :

- Effectifs sur le site concerné et les modalités de migration,
- Les modalités d'hivernage,
- Les modalités de nidification,
- Les risques encourus par cette espèce.

Afin de mesurer l'impact réel du parc éolien sur cette espèce, le CNB demande de mettre en place un protocole de suivi.

2 - Migration

2.1 - Protocole de l'étude

Cette étude est réalisée à partir du savoir et des connaissances du CNB accumulés depuis plus de 63 ans. Cela résulte entre autres des nombreuses recherches et observations régulières complétées par les données découlant des opérations de reprises et de baguages. Des études de suivi des déplacements à l'aide de balises radioélectriques, menés sur l'arc du Paléarctique occidental par différents pays européens, ont également apporté des informations. De nombreux travaux de recherche portant sur cette espèce ont été réalisés par la communauté scientifique. Ils ont régulièrement fait l'objet de communications aux travers de thèses universitaires et de publications dans des revues spécialisées.

La présence régulière de membres du CNB sur ce massif permet d'appréhender au mieux le déroulement, les conditions et les modalités de la migration, d'hivernage et de nidification de cette espèce sur le site.

2.2- Résultats et Analyses

Pour les trois dernières saisons, la présence de cette espèce dans les monts de Blond est quantifiée dans le tableau suivant:

Monts de Blond

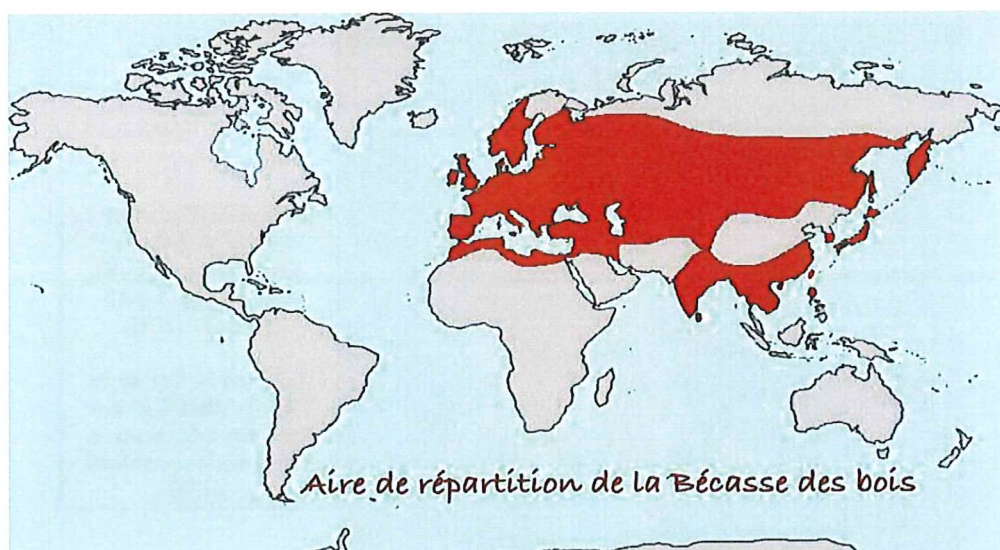
Saisons	Mois	ICA	Saisons	Mois	ICA	Saisons	Mois	ICA	Saisons	Mois	ICA*
2013/14			2012/13			2011/12			2010/11		
	Octobre	PC		Octobre	PC		Octobre	7		Octobre	PC
	Novembre	4,67		Novembre	2,84		Novembre	3,13		Novembre	4
	Décembre	6,46		Décembre	3,08		Décembre	4,38		Décembre	PC
	Janvier	4,57		Janvier	3,76		Janvier	2,64		Janvier	2,26
	Février	5,48		Février	5,83		Février	PC		Février	1,8

PC: pas de comptage

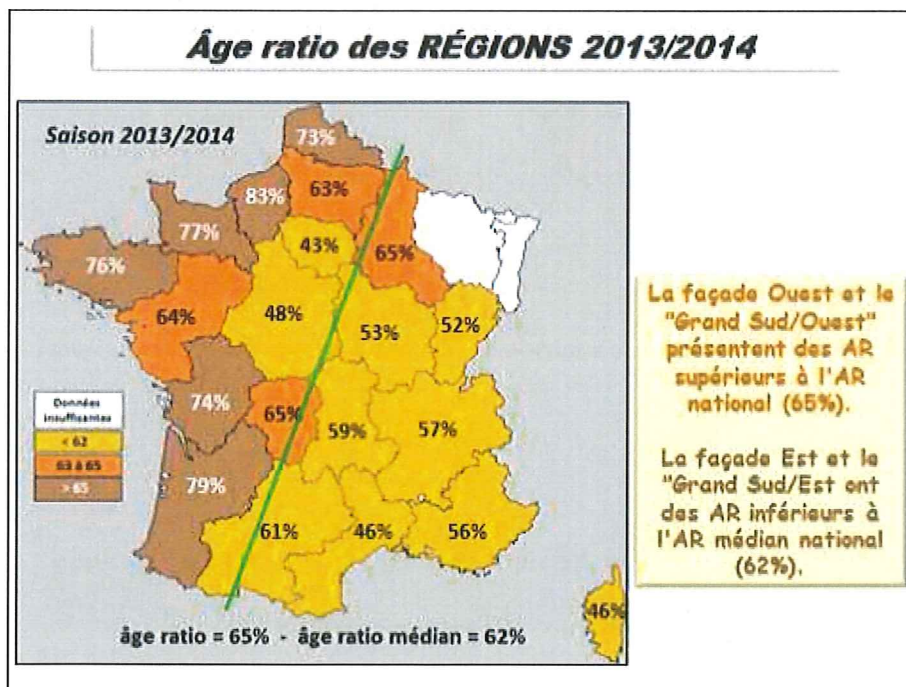
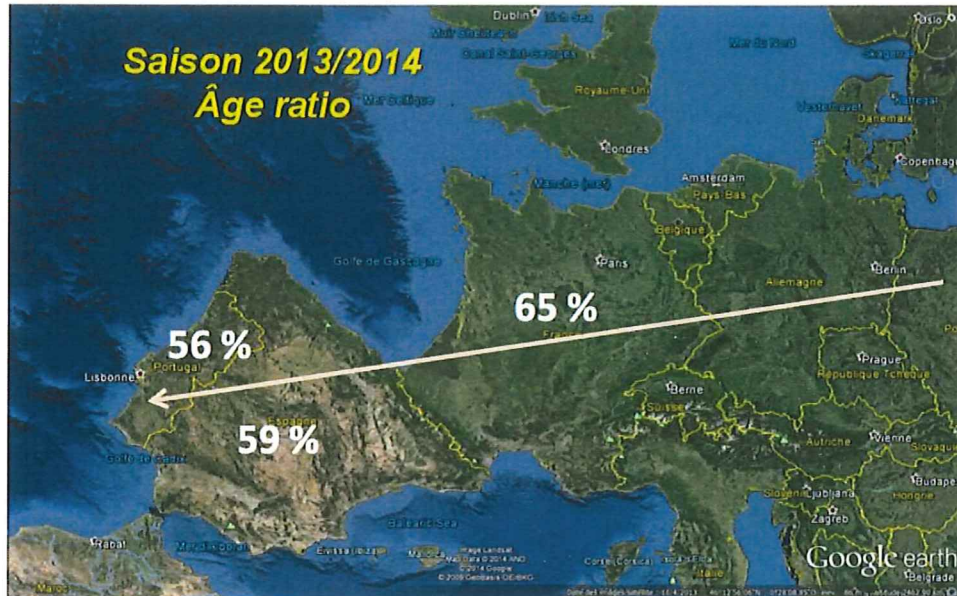
*ICA: Indice Cynégétique d'Abondance = *nombre moyen de bécasses différentes vues le même jour, pour un comptage de durée fixé à 3,5 heures. (Nb oiseaux x 3.5)/temps de comptage*

L'aire de répartition de cette espèce et son axe migratoire franco-ibérique mettent en évidence l'importance du site des monts de Blond. Par ailleurs, la dernière analyse d'âge-ratio montre la prédominance des juvéniles (65%) sur cette zone (voir cartes ci-après).

La bécasse des bois est une espèce dont l'aire d'extension est considérable. Elle est présente dans toutes les régions tempérées, de l'Europe à l'Asie.



Population de l'axe Franco-Ibérique



3 – Une espèce hivernante

La bécasse des bois (*Scolopax rusticola* L.) est, dans sa grande majorité, une espèce migratrice. Elle occupe deux logis: un pour l'hiver et l'autre pour l'été. Les voyages aller et retour sont ponctués par des haltes migratoires. Le déclenchement est provoqué par :

- des facteurs génétiques fins,
- la durée du jour et de la nuit (photopériodisme),
- les variations climatiques,
- les ressources alimentaires.

La migration d'automne aller ou « descente » commence fin septembre début octobre.

Le voyage est ponctué de haltes migratoires plus ou moins longues au cours desquelles l'oiseau se repose et s'alimente.

Le déplacement s'effectue de nuit, par petits groupes (quelques dizaines ou centaines de mètres de hauteur) avec dispersion à l'aube des oiseaux qui composent ces groupes.

Suivant les étapes, les déplacements peuvent aller de quelques dizaines à quelques centaines de mètres d'altitude par nuit.

La vitesse approximative du vol est de : 50 à 80 km/h.

Déroulement (Migration Descendante Aller)

Selon l'origine géographique des oiseaux, les déplacements sont :

- faibles ou nuls (Royaume-Uni, France)
- moyens (Pays-Bas, Danemark, Allemagne)
- longs (Finlande, Russie, Asie)

Les oiseaux nés le plus près des zones d'hivernage sont ceux qui migrent le moins loin et ces différences dans la distance parcourue provoquent une migration dite «à saute mouton».

Autre particularité : les jeunes et les femelles adultes passent les premiers, les mâles migrant plus tard. On pense que les jeunes ont une pulsion migratoire plus forte et plus sensible au froid (moins de duvet).

Migration de retour

Au printemps c'est le phénomène inverse, les mâles sont les premiers arrivés sur les places de nidification pour occuper les meilleurs sites de coule. Le retour est plus rapide.

La bécasse des bois reste un oiseau très discret en zone d'hivernage. Le jour elle vit cachée sous les couverts boisés et ne sort que la nuit pour se rendre dans les milieux ouverts, et plus particulièrement dans les prairies naturelles et champs où elle trouve en abondance les proies pour satisfaire ses besoins alimentaires.

4 - Une espèce nicheuse

Les zones de reproductions en France sont essentiellement: Alpes, Jura, Massif Central dont le Limousin, Pyrénées, ainsi que les grands massifs forestiers de l'Est de la France.

5 - Evaluation des risques

Elle a été traitée dans l'étude d'impact présentée dans le dossier de demande d'autorisation.

6 - Proposition de protocoles de suivi

Afin d'avoir le recul nécessaire et des informations exploitables, les suivis ornithologiques permettant de mesurer les impacts de la mise en service d'un parc éolien doivent s'étaler dans le temps.

Compte-tenu des importantes variations météorologiques constatées ces dernières années nous pensons qu'ils doivent avoir lieu pendant 10 années minimum.

Une étude du phénomène de la migration sur le site est nécessaire si l'on veut mesurer les impacts de l'implantation d'un parc éolien.

Pour mesurer la destruction des habitats et le dérangement occasionné par l'installation d'un parc éolien, le maître d'ouvrage proposera un protocole adapté à l'espèce.

Le CNB se tient à la disposition de ce dernier pour apporter son expertise dans ces domaines.

7 - Conclusion et demandes du CNB

En application notamment de l'article 1^{er} de la directive européenne, n° 79/409 du 2 avril 1979 devenue n° 2009/147 du 30 novembre 2009, concernant la conservation des oiseaux sauvages, toutes les espèces vivant à l'état sauvage sur le territoire européen bénéficient de mesures de protection.

La bécasse des bois entre dans ce cadre.

Le régime des ICPE soumises à autorisation prévoit que l'étude d'impact doit inventorier précisément les espèces rencontrées sur le site d'implantation ainsi que les impacts générés sur ces espèces. Ce régime prévoit également qu'au moins une fois, au cours des trois premières années de fonctionnement de l'installation, puis une fois tous les dix ans, l'exploitant met en place un suivi environnemental permettant d'estimer notamment la mortalité de l'avifaune due à la présence des aérogénérateurs.

L'étude d'impact méconnaît la bécasse des bois et aucun suivi environnemental dédié n'est envisagé.

En application notamment des articles L. 411-1 et R. 411-1 à R. 411-5 du code de l'environnement et des arrêtés interministériels, **le CNB demande à la commission d'enquête de :**

- Prendre en compte les données fournies par la présente étude;
- Interroger le maître d'ouvrage sur les protocoles de suivi dédiés à l'espèce, qui seront effectivement mis en place et de les porter à la connaissance du CNB;
- Prévoir l'extension du suivi environnemental (cf. ci-dessus) aux modifications de l'hivernage et de la nidification.

A Feytiat, le 17 septembre 2014,
L'administrateur du CNB,
Membre de la commission scientifique du CNB,
Jean Pierre LEPETIT



Extraits bibliographiques

- **LA MORDORÉE** (revue trimestrielle du CNB, n° ISSN 1269-5327)

N° 203, 207, 211, 215, 219, 223, 227, 231, 235, 239, 243, 247, 248, 251, 255, 259, 262, 264, 270.

- **Rapport d'étude, biotopes diurnes saison 1999/2000**, *Office National des Forêts D. JOLLY*

- **Synthèse de données sur la reconnaissance des micro-habitats nocturnes de la bécasse des bois 1999**

- **Etranges Bécasses - Club National de Bécassiers - Imprimerie du Corrèzien**

- **Réserves énergétiques corporelles chez la bécasse des bois hivernant dans diverses régions de France - 2012** - *Cabinet d'expertise et de recherche en écologie appliquée. Nature conservation – Scientific and Technical Agency - M.BOSS. Suivi de l'étude Dr Jean-Paul BOIDOT, suivi de la convention président du CNB Jean-Pierre CAMPANA*

- **PLAN DE GESTION BÉCASSE DES BOIS (*Scolopax rusticola*)**. *Contrat n° 97/162/3040/DEB/D2* Commission européenne, Direction Générale XI.

Environnement sécurité nucléaire et protection civile.
Rue de la Loi 200, B. 1049 BRUXELLES (Belgique).
Office National de la Chasse, 85 bis Rue e Wagram, B.P. 236
75822 PARIS CEDEX 17 - FRANCE.
Décembre 1998. P. 1 / 41
Par Yves FERRAND et François GOSSMANN.

- **Mystérieuse et fascinante Bécasse des bois** - *Dr. Jean-Paul BOIDOT - Imprimerie du Corrèzien*

